

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

n°2018_60

NUMEROTATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Haute-Goulainé,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-28,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2018 n° 2018-11-11, dénommant impasse de Launeau,

Vu le permis d'aménager numéro : PA 044 071 18 A 3001

Considérant qu'il convient de numéroter 6 nouveaux logements, sur la propriété actuellement cadastrée BV 196, 197

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie :

Impasse de Launeau

Section BV 196, 197 :

n° de voirie : lot n°1 : 1,
lot n°2 : 2,
lot n°3 : 3 et 4
lot n°4 : 5 et 6

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune et sera adressé à :

-Direction des Services Fiscaux de Loire-Atlantique, Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre, 2 rue du Général Marguerite, BP 93511, 44025 NANTES CEDEX 1,

-France Télécom-Orange, Service du Patrimoine, 5 rue du Pâtis des Couasnes, CS 69159, 35091 RENNES CEDEX 9,

-La Poste, Centre Distributeur de Vertou, 8 allée de la Maladrerie, BP 2401, 44124 VERTOU CEDEX,

-Centre d'Incendie et de Secours, Allée des Cadets, 44120 VERTOU,

-Monsieur le Responsable des Services Techniques,

-Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo,

-Monsieur Franck HERVE, représentant de la SNC MOTTAY, titulaire du permis d'aménager, n° PA 044 071 18 A 3001 pour la création d'un lotissement de 4 lots domicilié 17 rue du Grison à VERTOU (44120).

- PRISME, géomètre expert associés, demandeur de 5 numérotations de voirie, dans le cadre du permis d'aménager PA 044 071 18 A 3001 domicilié 2 rue de la Garenne à VERTOU (44120).

En Mairie, le 28 novembre 2018



Le Maire,

Marcelle CHAPEAU